



DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT(E)

NIVEAU 4 – DURÉE DE 12 à 18 MOIS – GRATUIT POUR
L'APPRENANT PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Code RNCP40692, selon l'arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aides-soignant, paru au Journal Officiel le 12/06/2021

METIER

OBJECTIF

L'apprenti acquiert les compétences pour exercer le métier d'aide-soignant afin de réaliser les soins quotidiens et les soins aigus des patients.

PRE-REQUIS

- Être âgé de moins de 30 ans ou disposer d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sans condition d'âge ou répondre aux conditions fixées par les articles [L6222-2](#) et [D6222-1](#) du code du travail.
- Être admis au sein d'un IFAS partenaire (Institut de Formation des Aides-Soignants).
- Avoir trouvé un employeur.

Conformément à l'[article L3111-4](#) du code de la santé publique, tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article (l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite).



LIEUX D'EXERCICE POSSIBLE

- Établissement de santé.
- Service d'accompagnement, d'aide à la personne.
- EHPAD ou maison de retraite.
- Centre de rééducation.
- Centre d'accueil pour personne handicapées.
- Aide à domicile.
- Structure associative.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation répond à un [référentiel national en vigueur](#). Elle est composée de 5 blocs de compétences à valider :

1. Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ;
2. Appréciation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ;
3. Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
4. Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ;
5. Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

PUBLIC

L'accès à ce diplôme par la voie de l'apprentissage vise toute personne âgée de moins de 30 ans sans condition de diplôme.

PASSERELLES D'ACCÈS

APTITUDES

Devenir aide-soignant demande un sens de l'écoute, de l'organisation, de la patience et l'esprit d'équipe.

DATES CLÉS

- Dates de dépôt des dossiers d'inscription variables en fonction des instituts partenaires.
- Signature des contrats : jusqu'à 3 mois avant ou après le début de la formation.
- Rentrée scolaire : en septembre et une seconde entre les mois de janvier et mars (en fonction des instituts partenaires).

TARIF

La formation est gratuite pour l'apprenti.

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux personnes ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale.

- Personne référente handicap : referent.handicap@santest.fr

Faire la demande auprès de l'IFAS partenaire pour pouvoir obtenir des allègements/dispenses de module ou/et d'épreuve de sélection si-vous êtes titulaire :

- Du diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.
- Du diplôme d'assistant de régulation médicale.
- Diplôme d'État d'Ambulancier.
- Du Baccalauréat SAPAT (Services aux personnes et aux territoires).
- Du Baccalauréat ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne).
- Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles.
- Titre professionnel d'agent de service médico-social.

COMPETENCES A ACQUERIR

1. Accompagner les personnes et personnaliser l'accompagnement à partir de leur situation.
2. Identifier les situations à risques, mettre en œuvre des actions adaptées et les évaluer.
3. Évaluer l'état clinique d'une personne et en adapter les soins.
4. Mettre en œuvre des soins adéquats.
5. Utiliser ses ressources et utiliser les techniques préventives de mobilisation.
6. Établir une communication adaptée pour la personne et son entourage.
7. Informer et former ses pairs et autres professionnels.
8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptés.
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec les activités de soins.
10. Rechercher, traiter et transmettre les données pertinentes pour la continuité et la traçabilité des activités.
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité.

SALAIRE

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année d'exécution du contrat	27%	43%	53%	100%
2 ^{ème} année d'exécution du contrat	39%	51%	61%	100%

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'apprenti va alterner la théorie et la pratique lui permettant une immersion professionnelle.

Les différents intervenants pédagogiques vont varier leurs méthodes d'enseignement théorique : cours magistraux, travaux de groupe, travaux dirigés et travaux pratiques. 70% des enseignements théoriques peuvent être réalisés en distanciel.

Pourcentage du SMIC sur la base de 35h/semaine. Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

DURÉE

La durée de la formation est de 12 mois comprenant :

- La formation théorique et pratique représentant 770h soit 22 semaines.
- La formation professionnelle représentant 770h également : 4 périodes de stage de 5 à 7 semaines de 35h.

Le temps non passé en enseignement ou en stage sera passé chez l'employeur sous réserve de respecter la législation du travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Conformément au référentiel national en vigueur, l'évaluation des connaissances de l'apprenti est réalisée par un contrôle continu ou par un examen final ou encore par ces deux modes de contrôle combinés. L'année est composée de sessions d'examen et de sessions de rattrapage. Pour valider l'année, une moyenne de 10/20 est requise dans chaque module de compétence (pas de compensation entre les modules). L'étudiant est autorisé à redoubler une seule fois.

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME

Le diplôme d'État d'aide-soignant est disponible par la voie de :

- L'apprentissage.
- La formation initiale.
- La formation professionnelle continue.
- La Validation des Acquis de l'Expérience (sous condition d'exercice d'au moins un an dans le domaine).

ÉQUIVALENCES

Le diplôme d'Aide-Soignant ne possède pas d'équivalence totale.

Une Aide-Soignante, exerçant depuis 3 ans, peut s'inscrire à un concours spécifique d'admission en IFSI.

Une Aide-Soignante peut demander à un IFAP des allègements de modules et/ou d'épreuves de sélection.

IFAS PARTENAIRES

- <https://www.santestcfa.fr/ifsi-ifas/#IFAS>

POURSUITES D'ÉTUDES

- Diplôme d'État d'infirmier.
- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture.
- Diplôme d'État d'Ambulancier.

FOCUS APPRENTISSAGE

Conditions d'accès à l'apprentissage : selon [l'arrêté du 10 juin 2021](#), les personnes ayant trouvé un employeur pour un contrat d'apprentissage peuvent procéder à une admission directe en formation auprès de la direction d'un institut de formation d'aide-soignant dans la limite des capacités d'accueil et d'accompagnement. Pour postuler directement auprès de la direction les documents suivants sont nécessaires :

- Votre lettre de motivation avec une description de votre projet professionnel
- Votre CV
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

En l'absence de contrat d'apprentissage, le candidat devra passer le processus de sélection qui comprend un dossier d'admissibilité et un entretien d'admission.

Durée de la formation par alternance : la période de formation par alternance se déroule pendant une durée maximale de 18 mois en alternance entre la formation et les périodes employeur. Les périodes hors temps de formation sont réparties d'un commun accord en fonction des besoins définis entre l'employeur, l'alternant, le directeur de l'institut de formation et le CFA. Les périodes de formation en milieu professionnel sont effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur afin de répondre aux objectifs visés par la période de stage.

CONTACT



Adresse : 4, rue Monseigneur
Thouvenin – 54000 Nancy

Tel : 03 83 41 62 70

Mail : contact@santestcfa.fr

Je suis intéressé :

<https://forms.gle/tbwyLHgnD58sPKDS6>

Web : santestcfa.fr